

RECAP DIFFERENTS DIAGNOSTICS

| Type de diagnostics | Biens concernés | Obligatoire pour | Durée de validité |
|--|--|--|---|
| Plomb CREP | Locaux à usage d'habitation dont le permis de construire date d'avant le 01/01/1949 | VENTE | Présence de plomb : 1 an / illimité en cas d'absence de plomb |
| | | LOCATION | Présence de plomb : 6 ans / illimité en cas d'absence de plomb |
| | Parties communes d'immeubles à usage d'habitation dont le permis construire date d'avant le 01/01/1949 | Partie commune à faire avant 2008 | 6 ans si présence de plomb / illimité en cas d'absence |
| | Tous bâtiments démolis ou faisant l'objet d'un projet de travaux dont le PC est d'avant 1994 | TRAVAUX / DEMOLITION | Uniquement dans le cadre des travaux / démolition / après déplombage |
| Amiante | Bâtiment dont le permis de construire date d'avant le 01/07/1997 | VENTE (DTA valable pour la VENTE) | Réactualisation en cas d'évolution réglementaire (à refaire si d'avant le 01/01/2013) |
| | Tous bâtiments dont le PC date d'avant le 01/07/97 sauf maison individuelle et partie privative d'immeuble d'habitation (parties communes) | DTA : Usage et entretien du bâtiment | Réactualisation en cas d'évolution réglementaire (dernière (01/01/2013), 3 ans en cas de présence d'amiante liste A |
| | Tous bâtiments démolis ou faisant l'objet d'un projet de travaux dont le PC est d'avant 01/07/1997 | TRAVAUX / DEMOLITION | Uniquement dans le cadre des travaux / démolition |
| DPE Diag Performances Energétiques | Tout bâtiment sauf bâtiment provisoire, industriel, agricole, artisanale, SHOB>50m ² | VENTE / LOCATION | 10 ans |
| Electricité | Locaux d'habitation, installation de plus de 15 ans, CONSUEL comme justificatif | VENTE | 3 ans hors modification de l'installation |
| | | LOCATION | 6 ans hors modification de l'installation |
| Gaz | Locaux d'habitation, installation de plus de 15 ans, QUALIGAZ comme justificatif | VENTE | 3 ans hors modification de l'installation |
| | | LOCATION | 6 ans hors modification de l'installation |
| Etat parasites (termites) | Tous bâtiments dans zones concernées par arrêtés préfectoraux, Saône et Loire non concernés | VENTE, si demandé par notaire ou propriétaire veut s'exonérer des vices cachés | Valable uniquement à l'instant T |
| Loi Carrez | Tous lots de copropriété | VENTE | Illimité sauf travaux modifiant les surfaces |
| ERNT Risques Naturels et Technologiques | Tous logements | VENTE / LOCATION | 6 mois peut être réalisé soit même sur internet |
| Diagnostics gestion des déchets | Surface démolie dont SHOB supérieure à 1000m ² ou bâtiment industriel, agricole ou commercial ayant abrité des substances dangereuses | TRAVAUX / DEMOLITION | Pour la démolition Pour les travaux |

Nota : Ce tableau ne peut être utilisé comme référence réglementaire car les règles ont été simplifiées et résumées pour tenir dans un tableau (exception non signalée, thermes imprécis...). De plus, il a été établi courant 2017, il est utilisé sous réserve d'évolution réglementaire.